

FICHE D'ADMISSIBILITÉ - UNIVERSITÉ LAVAL

1. IDENTIFICATION DU DÉFUNT				
Nom :		Prénom :		
Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Âge :	Poids :	Taille :	
2. LIEU DU DÉCÈS				
Nom de l'établissement :		Téléphone :	Télécopieur :	
3. CRITÈRES			Conforme	Non conforme
Le corps est en bon état de conservation et a été réfrigéré dans les 6 heures suivant le décès.			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le transport vers le laboratoire de l'université doit être effectué dans les 48 heures suivant le décès.			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le corps n'est pas atteint de maladie contagieuse à déclaration obligatoire (se référer à l'annexe 1) ou d'un ictère prononcé (jaunisse).			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le corps n'est pas accidenté ou brûlé.			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le corps n'a pas été autopsié ni embaumé.			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le corps n'a pas eu d'opération récente (2 mois) ni de don d'organe au décès, à l'exception de la cornée.			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le corps est celui d'un adulte (18 ans et plus).			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le poids et la taille sont proportionnels (maximum 180 livres pour le poids et 6 pieds pour la taille).			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le corps n'est pas déformé par la maladie (membres recroquevillés ou scoliose).			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le corps n'a pas de sonde, de drain ou de colostomie.			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le corps n'a pas été exposé à des substances radioactives.			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. PREUVE UTILISÉE POUR LE DON DE CORPS À LA SCIENCE				
CARTE DE DONNEUR <input type="checkbox"/>	TESTAMENT <input type="checkbox"/>	DON DE LA FAMILLE <input type="checkbox"/>		
5. IDENTIFICATION D'UN MEMBRE DE LA FAMILLE				
Nom :		Prénom :		
Adresse :				
Téléphone :	Cellulaire :	Lien familial :		
6. COMMENTAIRES				

Nom du responsable à l'établissement

Signature

Date

Si le don de corps est accepté, transmettre le formulaire, dûment rempli, accompagné du SP-3 et de la preuve de don de corps par courriel aux adresses suivantes : lab-anatomie@fmed.ulaval.ca

Particularités

Si la distance est supérieure à 250 km et que les proches tiennent à donner le corps quand même, des frais de transport pour l'excédent seront demandés aux familles. Si le corps doit être transporté et entreposé dans une chambre froide par une autre entreprise de services funéraires que la nôtre, les frais doivent être payés par la famille.

Contact

Lundi au vendredi (jour) : 418-656-2131 poste 404550 ou 418-688-2411

Soirs, nuits, fins de semaine et jours fériés : 418 688-2411

INFORMATIONS GÉNÉRALES À LA SUITE DE L'ACCEPTATION D'UN DON

Université Laval

Communication

Lorsque le corps est accepté, l'institution d'enseignement transmet à la famille un dépliant explicatif dans les 2 à 3 semaines suivant le décès.

Déclarations administratives

L'entreprise de services funéraires mandatée par l'institution d'enseignement remplit, avec l'aide de la famille, la « Déclaration de décès » (DEC-100) qui sera transmise au Directeur de l'État civil.

Remise des cendres à la famille

L'institution d'enseignement peut remettre les cendres à la famille qui le désire. Celles-ci lui seront remises entre 3 mois à 3 ans.

Cérémonie

Annuellement, une cérémonie a lieu en septembre lors de l'inhumation des cendres. De plus, une messe commémorative est célébrée en novembre où les familles ayant donné le corps d'un proche à la science sont invitées.